

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 20 DECEMBRE 2018

Salle de Combelongue – RIMONT

Présents : Henri ANDRIEU, Daniel ARTAUD, Nathalie AURIAC, Simon BAVARD, Josiane BERTHOUMIEUX, Marie-Léone BLAIN, Gaëlle BONNEAU, Jean BOUSSION, Monique BOUTONNIER, Ginette BUSCA, Gérard CAMBUS, Christian CARRERE, Alain CAU, René CLASTRES, Pierre CUXAC, Charles DAFFIS, Etienne DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Jean-Claude DEGA, Gilbert DE SACRAMENTO, André DESCOINS, Gérard DUBUC, Jean-Louis EYCHENNE, Pierre EYCHENNE, Gabriel FAURE, Jocelyne FERT, Patrick GALY, Aline GENGE, Claude GESLIN, Michel ICART, Germain JOLIBERT, Patrick LAFFONT, Pierrette LAPEYRE, André LARROQUE, Alain LEVI, Aline LONG TORRELL, Denis LOURDE, Jean-Jacques MERIC, Alain METGE, Richard MEYNARD, Alex MIROUSE, Noëlle MORALES, Nadine NENY, Maryse PERIGAUD, Alain PONS, Denis PUECH, Claude PUJOL, André ROUCH, Christian ROUCH, Gérald ROVIRA, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Yves SUTRA, Robert THIRION, Alain TORTET, Elisabeth TOTARO, François VELTER, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU, Marc WOIRY.

Procuration : Roland BERNIE à Patrick LAFFONT, Laurent BOUTET à Gérald ROVIRA, Raymond COUMES à Patrick GALY, Aimé GALEY à Elisabeth TOTARO, Léo GARCIA à Gaëlle BONNEAU, Bernard LAMARY à Jean-Jacques MERIC, Catherine MERIOT à Nathalie AURIAC, Marie-Christine SOULA à André VIDAL, Christine TEQUI à Alain SERVAT, Gérard TOUGNE à Robert THIRION, Thierry TOURNE à Josiane BERTHOUMIEUX,

Excusés : Frédéric BONNEL, Monique CHARLES, Bernard GONDRAN,

Absents : Alain BARI, Magalie BERNERE, Nejma BEUSTE, Jean BOISVERT, Christiane BONTE, Alain BOURGEON, Emmanuel CECILE, Michèle COLIN, Nadège COMBET, Eric COUZINET, Patricia DANDURAND, Armino DA SILVA, Jean-Claude DEDIEU, Rémy DEMOIZOIN, Sylvie DOMENC, Jean DOUSSAIN, Antoine DUBURCQ, Jean-Marc DURAN, Carole DURAN-FILLOLA, Jean-Paul FALGUIE, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Oscar GIROTTO, Lucien GRANIER, Yvan GROS, Georges HISPA, Jeanine MERIC, François MURILLO, Yvon OCHANDORENA, Elisabeth ORTET, Geneviève OSMOND, Gérard PONS, Francis PUJOL, René PUJOL, Fatima RAFAI, Jacques RENOUD, Francis RESPAUD, Thierry RESPAUD, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER, Robert ROUDIL, Gilles SOULA, Roland TEYCHENNE, Eric TORTECH, Rémy TOULZA, Alain TOUZET, Patrick TURLAN,

M. le Président propose aux Membres du Conseil de donner la parole aux représentants des Gilets Jaunes, Messieurs Solsona et Perez, présents à la séance. Il rappelle aux deux représentants qu'il reste à leur écoute pour une rencontre à la CCCP.

Secrétaire de séance : Denis PUECH

1) DOSSIERS SOUMIS À DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Finances

- Versement acomptes subventions avant vote Budget Principal 2019

M. Michel Icart, Vice-Président en charge des Finances, présente le rapport.

Pour l'année 2019, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'acomptes sur subventions au mois de janvier, tels que détaillés ci-dessous :

- Office de Tourisme Couserans-Pyrénées :
30% de la subvention versée en 2018

- Subvention 2018 : 567 123€
Acompte Janvier 2019 : 170 136€
- Association 117 Animation Jeunes :
40% de la subvention versée en 2018
Subvention 2018 : 343 901€
Acompte Janvier 2019 : 137 560€
- Association Animation Montagnarde du Biros (AAMB) :
40% de la subvention versée en 2018
Subvention 2018 : 17 500€
Acompte Janvier 2019 : 7 000€
- Associations Familles Rurales (AFR) :
40% de la subvention versée en 2018
Subvention 2018 : 126 174€
Acompte Janvier 2019 : 50 469€
- Loisirs Education Citoyenneté (LEC) :
40% de la subvention versée en 2018
Subvention 2018 : 248 360€
Acompte Janvier 2019 : 99 344€
- Maison des Jeunes et de la Culture d'Oust (MJC) :
40% de la subvention versée en 2018
Subvention 2018 : 19 950€
Acompte Janvier 2019 : 7 980€

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0**

Retour de M. Frédéric Bonnel (avec la procuration de Mme Monique Charles)

- Versement acomptes subventions avant vote ADECC

M. Michel Icart présente le rapport. Pour l'année 2019, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le versement d'un acompte sur la subvention de l'ADECC tel que détaillé ci-dessous :

- Agence de Développement de l'Economie Culturelle du Couserans ADECC :
50% de la subvention versée en 2018
Subvention 2018 : 28 000€
Acompte Mars 2019 : 14 000€

M. Jean-Noël Vigneau, Président de l'ADECC, délègue le vote de cette délibération au 1^{er} Vice-Président, M. Alain Servat et ne participe pas au vote.

M. le Vice-Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a pas de questions.

➤ **Vote Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0**

Sortie de M. Frédéric Bonnel (+ 1 procuration)

- Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2019

M. Michel Icart présente le rapport. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION	N° OPERATION	COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
CENTRE AQUATIQUE	17	2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00

MULTI ACCUEIL	18	2184	Mobilier	1 000,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00
RESEAU DE LECTURE	35	2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00
EQUIPEMENTS COLLECTE DECHETS	37	2188	Autres immobilisations corporelles	43 500,00
DECHETERIES	38	2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00
EQUIPEMENTS DIVERS DECHETS	39	2188	Autres immobilisations corporelles	9 000,00
QUAI DE TRANSFERT	41	2184	Mobilier	1 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 200,00
DIVERSIFICATION ACTIVITES ETE STATION GUZET	470	2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
AGRANDISSEMENT MSP OUST	61	2313	Constructions	2 500,00
TOITURE AULUS	62	2313	Constructions	300,00
SITE LEDAR	70	2315	Installations, matériel et outillage techniques	20 000,00
SITE DE PALETES	79	2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
CONSTRUCTION GENDARMERIE DE PRAT	85	2031	Frais d'études	22 000,00
TECHNIQUE	89	2188	Autres immobilisations corporelles	17 500,00
ZONES D'ACTIVITES	90	2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 500,00
CAMPING d'AUDINAC	91	2315	Installations, matériel et outillage techniques	3 750,00
		2031	Frais d'études	2 000,00
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	ONI	2051	Concessions et droits similaires	15 000,00
		2111	Terrains	4 000,00
		2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
		2181	Installations générales, matériel et outillage techniques	2 000,00
		2182	Matériel de transport	20 000,00
		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 000,00
		2184	Mobilier	7 000,00
		2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00
		2312	Agencements et aménagements de terrains	2 500,00
		2313	Constructions	10 000,00
		2315	Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00
		2318	Autres immobilisations corporelles	2 500,00

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote** **Pour : 72** **Contre : 0** **Abstention : 0**

- Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Annexe Thermes d'Aulus

M. Michel Icart présente le rapport. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

COMPTE	LIBELLE COMPTE	MONTANT
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a pas de questions.

➤ **Vote** **Pour : 72** **Contre : 0** **Abstention : 0**

- Demande de DETR 2019

M. Michel Icart présente le rapport.

Priorité 1 : Maison de santé de Saint-Girons

Montant prévisionnel : 2 511 475.98 € HT

DETR 2018 acquisition terrain : 100 000 €

DETR 2019 : 250 000 €

FNADT 2019 : 100 000 €

Conseil régional : 130 000 €

Conseil Départemental : 106 009 €

DSIL : 500 000 €

FEDER politique de la ville : 480 000 €

Total aides publiques (66.34 %) : 1 666 009.00€

Autofinancement (33.66%) : 845 466.98€

Priorité 2 : Plan de remise aux normes de l'abattoir du Couserans 3^{ème} phase

Montant prévisionnel : 129 666.00€ HT

DETR 2019 (50%) : 64 833.00 €

Autofinancement (50%) : 64 833.00€

Priorité 3 : Mise en réseau du siège de la Communauté de Communes

Montant prévisionnel : 27 179.00 € HT

DETR 2019 (50%) : 13 589.50 €

Autofinancement (50%) : 13 589.50 €

Priorité 4 : Voirie sous mandat Séronais

Montant prévisionnel : 210 737.95 € HT

DETR 2019 (30%) : 63 221.38 €

Autofinancement (70%) : 147 516.57 €

Priorité 5 : Camping d'Audinac : Réfection piscine et plage

Montant prévisionnel : 190 456.87 € HT

DETR 2019 (50%) : 95 228.43 €

Autofinancement (50%) : 95 228.44 €

Priorité 6 : Etude Projet culturel

Montant prévisionnel : 40 500 € HT

DETR 2019 (50%) : 20 250 €

Conseil Départemental : 8 000 €

Total aides publiques (70%) : 28 250 €

Autofinancement (30%) : 12 250 €

Priorité 7 : Gendarmerie de Prat-Bonrepaux (Travaux)

Montant prévisionnel des travaux : 1 297 010 € HT
DETR 2019 : 250 000 €
Autofinancement (80.72%) : 1 047 010 €

Priorité 8 : Gendarmerie de La Bastide de sérou (acquisition + études)

Montant prévisionnel : 394 113 € HT
DETR 2019 (40%) : 157 645 €
Autofinancement (60%) : 236 468 €

Priorité 9 : Gendarmerie de Saint-Girons (acquisition et travaux de dévoiement)

Montant prévisionnel : 409 200 € HT
DETR 2017 : 61 600 €
DETR 2019 (35.49%) : 101 500 € (50 k€ sur terrain + 50% de 103 k€ de travaux de dévoiement)
Total aides publiques (39.86%) : 163 100€
Autofinancement (60.14%) : 246 100€

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 1**

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 pour la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Saint-Girons

M. Michel Icart présente le dossier.

Le montant prévisionnel est de 2 511 475.98 €HT

- DETR 2018 acquisition terrain : 100 000 €
- DETR 2019 : 250 000 €
- **DSIL 2019 : 500 000 €**
- FNADT 2019 : 100 000 €
- REGION : 130 000 €
- DEPARTEMENT : 106 009 €
- FEDER Politique de la ville : 480 000 €

Total aides publiques (66.34%) : 1 666 009 €

Autofinancement (33.66%) : 845 466.98 € HT

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0**

- Tarifs Thermes d'Aulus

M. Alain Servat, Vice-Président en charge de la Régie des Thermes d'Aulus-les-Bains, présente le dossier. Il informe l'assemblée des modifications et nouveaux tarifs à compter du 22 décembre 2018. Il souligne qu'un premier tableau présente les modifications et les nouveaux tarifs 2019, le second tableau soumis aux membres reprend l'ensemble des tarifs 2019.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0**

**- Convention de gestion entre le Syndicat Mixte de Gestion / SAVASEM et la
CCCP pour la perception des recettes des billets de la luge de Guzet**

M. Alain Servat présente le dossier. Il expose que la luge de Guzet sera ouverte à compter du 22 décembre 2018, en période de vacances scolaires ainsi qu'au mois de février 2019 dans la mesure où les conditions techniques et météorologiques le permettront. Pour faciliter l'accueil de la clientèle, il est proposé l'ouverture d'un guichet de vente des tickets luges à proximité du guichet de vente des forfaits de ski. Le Syndicat Mixte de Guzet se chargerait de la perception des recettes issues de la vente des tickets de la luge en lieu et place de la Communauté de Communes.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur la perception des recettes des billets de luge par la SAVASEM s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote** **Pour : 72** **Contre : 0** **Abstention : 0**

- Décision Modificative n° 4 au Budget Principal

M. Michel Icart, Vice-Président en charge des Finances, présente le rapport. Il propose de voter des crédits supplémentaires pour prendre en compte des travaux en régie. Il rappelle que les crédits ouverts au BP 2018 s'élevaient à 150 000€ et les travaux réalisés en régie pour 2018 s'élève à 221 000€.

SECTION FONCTIONNEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
022	Dépenses imprévues	+ 71 000.00€	722-042	Immobilisations corporelles – travaux en régie	+ 71 000.00€
	TOTAL	71 000,00			71 000,00

SECTION INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES	
020	Dépenses imprévues	-45 500.00€			
204182-88	Subvention d'équipement	-25 500.00€			
2135-040	Travaux en régie	+ 71 000.00€			
	TOTAL	0,00			0,00

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote** **Pour : 72** **Contre : 0** **Abstention : 0**

**Eau Assainissement
- Tarifs de l'Eau**

M. Jean Bousson, Vice-Président en charge du Développement Durable, présente le dossier. Pour les 11 communes qui menaient la compétence Eau en régie municipale et qui ont intégré le Service des Eaux du Couserans au 1^{er} Janvier 2018, selon l'engagement pris

par le Président, les tarifs fixés préalablement n'évolueront pas en 2019, hormis les taxes et redevances que doit facturer puis reverser la communauté de communes.

Pour les communes qui constituaient le Syndicat des Eaux du Couserans, qui avait bâti une prospective avec une évolution des charges avec des prévisions d'investissements et des recettes, sur la base des arguments fournis lors de la présentation du 12 Décembre 2018, le Président propose à l'assemblée une légère augmentation correspondant à 1.4% de la facture standard TTC, soit 2 centimes d'euros par m3 consommé et 1 € par an pour l'abonnement, qui permettra de compenser en partie, les augmentations des charges et les baisses de recettes liées à la baisse des volumes consommés.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur les tarifs et redevance de l'Eau pour 2019 s'il n'y a plus de questions.

Mme Morales précise qu'elle ne prendra pas part au vote.

➤ **Vote** **Pour : 69** **Contre : 0** **Abstention : 3**

Départ de Mme Noëlle Morales et retour de M. Frédéric Bonnel (+ procuration de Mme Monique Charles)

-Tarifs Assainissement collectif

M. Jean BouSSION présente le rapport. Il souligne que pour les 4 communes qui menaient la compétence Assainissement en régie municipale et qui ont intégré le Service des Eaux du Couserans au 1^{er} Janvier 2018, selon l'engagement pris par le Président, les tarifs fixés préalablement n'évolueront pas en 2019, hormis les taxes et redevances que doit facturer puis reverser la communauté de communes. Pour les communes qui constituaient le Syndicat des Eaux du Couserans, sur la base des arguments fournis lors de la présentation du 12 décembre 2019, il est proposé de maintenir les mêmes tarifs en 2019 qu'en 2017 et 2018.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur les tarifs et redevance de l'Assainissement Collectif pour 2019 s'il n'y a pas de questions.

➤ **Vote** **Pour : 72** **Contre : 0** **Abstention : 1**

-Tarif Assainissement non collectif

M. Jean BouSSION présente le rapport. Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs en 2019 qu'en 2018 pour le service de l'assainissement non collectif.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur les tarifs et redevance de l'Assainissement Non Collectif pour 2019 s'il n'y a pas de questions.

➤ **Vote** **Pour : 72** **Contre : 0** **Abstention : 1**

- Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Eau potable

M. Jean BouSSION présente le rapport. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION	N° OPERATION	Compte	Libellé compte	Montant
Frais d'Etudes	17	2031	Frais d'études	3 750,00
Frais d'Etudes	29	2031	Frais d'études	2 500,00
Réseaux Adduction Eau	ONI	21531	Réseaux Adduction Eau	10 000,00
Service Distribution Eau	ONI	21561	Service Distribution Eau	5 000,00
Matériel Transport	ONI	2182	Matériel de transport	15 000,00
Travaux sur Stations	11	2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
Travaux sur Réseaux	12	2315	Installations, matériel et outillage techniques	37 500,00
Branchements et Renforcements	13	2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 500,00
Travaux sur Réservoirs	14	2315	Installations, matériel et outillage techniques	30 000,00
Diagnostic Modélisation	15	2315	Installations, matériel et outillage techniques	7 500,00
Bâtiments	16	2315	Installations, matériel et outillage techniques	5 000,00
Périmètres de Protection	17	2315	Installations, matériel et outillage techniques	17 500,00
				146 250,00

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a pas de questions.

➤ **Vote** **Pour : 73** **Contre : 0** **Abstention : 0**

- Autorisation donnée au Président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Assainissement

M. Jean Boussion présente le rapport. Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPERATION	N° OPERATION	Compte	Libellé compte	Montant
Frais Etudes	17	2031	Frais d'Etudes	5 000,00
Outillage Industriel	ONI	2155	Outillage Industriel	5 000,00
Matériel Transport	ONI	2182	Matériel Transport	10 907,00
Service Assainissement	ONI	21562	Service Assainissement	10 000,00
Travaux sur Stations	11	2315	Installations, matériel et outillage techniques	75 000,00
Travaux sur Réseaux	12	2315	Installations, matériel et outillage techniques	212 500,00
Etudes Diverses	13	2315	Installations, matériel et outillage techniques	22 500,00
				340 907,00

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a pas de questions.

➤ **Vote** **Pour : 73** **Contre : 0** **Abstention : 0**

- Régime indemnitaire des agents du service des Eaux

M. Jean Boussion présente le rapport. Sur la base des bons résultats du Service en 2018, avec notamment l'engagement des agents pour l'intégration des 11 nouvelles communes, mais aussi le développement de la maîtrise d'œuvre en interne, le renouvellement des réseaux d'Adduction en Eau Potable avec l'équipe travaux neufs en régie, l'organisation du Service Public Assainissement Non Collectif sur le contrôle de l'existant (en régie), il est proposé d'attribuer une prime de 360 € pour chaque agent.

M. Jean Boussion précise que le service des Eaux, à ce jour, n'est pas sous le régime de la CCCP ; de plus le Rifseep ne sera effectif qu'au 1^{er} janvier 2019. Enfin nombre d'agents du service relèvent du droit privé (Service Public Industriel et Commercial) et ne bénéficieront pas du Rifseep mais d'un autre régime.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote** **Pour : 73** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Culture Patrimoine

- Généralisation de la gratuité pour les médiathèques

M. Denis Puech présente le rapport. Il souligne qu'aujourd'hui, les bibliothèques du réseau de lecture publique du Couserans offrent la gratuité pour tous les usagers. Le réseau de lecture publique du Couserans, en accord avec le schéma départemental de lecture publique œuvre à l'harmonisation des outils et des compétences afin d'offrir aux usagers un même niveau de service sur tout le territoire. Dans le cadre du transfert de la médiathèque de Saint-Girons, opérationnel au 1^{er} janvier 2019, il est proposé le passage à la gratuité pour les usagers des services de la médiathèque de Saint-Girons.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur la généralisation de la gratuité des médiathèques s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote** **Pour : 73** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Education

-Généralisation de la gratuité pour les garderies

Mme Nadine Neny présente le dossier. Elle explique qu'avec le transfert de la compétence « enfance jeunesse » à la CCCP au 1^{er} janvier 2019, 16 garderies communales seront transférées à la communauté des communes Couserans Pyrénées qui en assurera la responsabilité, la gestion et l'organisation. Elle précise que 3 garderies sur 16 sont payantes. Dans un objectif d'équité territoriale, les membres de la Commission Finances proposent qu'au 1^{er} Janvier 2019, l'ensemble des garderies organisées et gérées par la CCCP soient gratuites pour l'ensemble des enfants du Couserans.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur la généralisation de la gratuité des garderies pour les usagers en Couserans s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote** **Pour : 72** **Contre : 0** **Abstention : 1**

Tourisme

- Conditions générales de vente – Luge de Guzet

M. Le Président présente le dossier. Il mentionne qu'il est nécessaire d'adopter les conditions générales de vente pour la luge de Guzet afin de sécuriser les échanges financiers de la Communauté de communes et d'assurer la transparence des pratiques commerciales.

Il précise que des informations ont été modifiées suite à la dernière rencontre avec la SAVASEM qui s'est tenue mercredi 19 décembre notamment concernant les heures d'ouverture au public pour les vacances de Noël (11h30 à 16h30) et les lieux de vente des tickets (les caisses de stations de ski de Guzet).

M. le Président précise que 5% des recettes brutes seront reversées à la SAVASEM.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur les conditions de vente avec les modifications présentées en séance s'il n'y a plus de questions.

➤ **Vote** **Pour : 73** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Ressources Humaines

- Tableau des effectifs : créations, transferts et suppressions d'emplois

M. Servat présente le rapport. Il indique que dans le cadre du transfert de compétences, la Communauté de Communes accueillera de nouveaux personnels dans ses effectifs répartis dans les services suivants : enfance jeunesse, culture dont le réseau lecture et l'enseignement musical. Dans le cadre de l'organisation de ses services, la Communauté de Communes procède également à la régularisation de situations administratives de personnels, intégrant par voie de stagiairisation, après une période contractuelle arrivant à échéance, la CCCP. Aussi il est proposé 30 créations de poste au tableau des effectifs.

De plus, dans le cadre du déroulement de leur carrière, des agents ont accédé à de nouveaux grades suite aux derniers avis de la Commission Administrative Paritaire. Par délibération du 18 octobre 2018, l'organe délibérant a procédé à la création des emplois afférents afin de permettre leur nomination. Il convient, dès lors que les agents sont nommés, de procéder à la suppression des emplois laissés vacants, la décision ayant été préalablement soumise à l'avis du Comité technique. Compte tenu de toutes ces dispositions, il est donc proposé de supprimer au tableau des effectifs 41 postes.

M. le Président invite les Membres du Conseil à délibérer sur le tableau des effectifs présentés en séance s'il n'y a pas de questions.

➤ **Vote** **Pour : 73** **Contre : 0** **Abstention : 0**

2) QUESTIONS DIVERSES

Demande de communication du grand livre

Pour éviter tous problèmes juridiques ultérieurs, ce document est mis à la disposition de tous les élus à l'Hôtel-Dieu à Saint-Lizier, en consultation, dans le bureau de la Responsable juridique.

Demande d'information sur le transfert de la compétence Péri-Scolaire

M. le Président souligne qu'une lettre d'information, concernant le péri-scolaire et les agents concernés, a été adressé à toutes les communes ayant une école. Ce courrier précisait que tous les agents communaux qui intervenaient à plus de 50 % sur le service péri-scolaire pouvaient être transférés à la CCCP, la question devait leur être posée avec une réponse attendue la semaine précédente. Les agents œuvrant à 100 % de leur temps sur le péri-scolaire sont intégrés de droit. Concernant la responsabilité du temps cantine, une convention précisera la durée (horaire de début et de fin) au cas par cas, dans chacune des écoles. Les communes, compétentes en matière du service cantine, embaucheront directement les agents intercommunaux intervenant sur le péri-scolaire, via la procédure de la mise à disposition. Il précise que c'est la seule solution pour régler le problème de la responsabilité.

M. le Président précise que le personnel intercommunal sera mis à disposition de la commune pendant le temps cantine, entraînant une facturation pour la commune, sachant qu'en FPU la CCCP doit donner à la commune les moyens financiers de payer, via les attributions de compensation.

Bulletin d'information de la CCCP

M. le Président informe les Membres que le bulletin déjà consultable sur le site de la CCCP, est en cours de distribution depuis le 17 décembre par les services postaux, sur les 94

communes du Couserans y compris dans les boîtes aux lettres portant la mention « Stop Pub ».

Invitation à la cérémonie des Villages Fleuris par la commune de Bordes s/ Lez Uchentein

Le Président mentionne que la commune invite à un apéritif dinatoire tous les Conseillers communautaires vendredi 21 décembre à partir de 18H. Il précise que la CCCP remettra un bon d'achat de 30 € pour remercier tous les participants au concours. Cette tradition instaurée dans le Castillonnais continuera et sera étendue sur tout le Couserans.

Fausses Nouvelles

M. le Président informe qu'un courrier d'invitation pour le conseil communautaire du 20 décembre falsifié, a été adressé en son nom à un grand nombre d'internautes dont les Maires. Il tient à préciser qu'il y a eu usurpation d'identité.

Remerciements

M. le Président, pour ce dernier conseil communautaire, remercie tous les Conseillers et les agents pour leur participation et leur travail durant toute cette année 2018 et souhaite de belles fêtes de fin d'année à tous avec un peu de repos avant de repartir pour une nouvelle année en 2019.